



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Nonfood Compounds
Program Listed H1
NSF registration N°151639

NUTROL

**SPÉCIALE CONTACT ALIMENTAIRE
TRÈS HAUTES PERFORMANCES**

Date Impression

13/11/2019

Date de Révision

24/10/2018

Remplace la version

28/11/2017

1-IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 - Identificateur du produit

Nom du Produit

AEROSOL NUTROL

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

GRAISSE LUBRIFIANTE EN AEROSOL

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

GRAISSE BELLEVILLE - 12 rue Jean Mermoz - 02390 MONT D'ORIGNY



TEL : 03 23 09 30 20 - FAX : 03 23 09 75 48 - www.graisse-belleville.fr - mail : info@graisse.fr

SARL au CAPITAL SOCIAL DE 40 000€ - RCS SAINT-QUENTIN B399 093 855 - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR04 399093855

Pour plus d'informations contacter : info@graisse.fr et/ou <http://www.graisse-belleville.fr>

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

+33 1 49 00 00 49 (24h/24, 7j/7) - ORFILA (INRS) Tél : +33 (0)1 45 42 59 59 - Centre antipoison de Lille : +33 (0)3 20 44 44 44

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe 112

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Aérosol, catégorie 1

H222;H229

Texte intégral des mentions H : voir section 16

2.2 - Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger (CLP)



Mention d'avertissement (CLP)

GHS02

Mentions de danger (CLP)

Danger

H222 - Aérosol extrêmement inflammable H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur

Conseils de prudence (CLP)

P102 - Tenir hors de portée des enfants P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

Phrases EUH

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Fermeture de sécurité pour enfants

Non applicable

Indications de danger détectables au toucher

Non applicable

2.3 - Autres dangers

Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. Ne pas rejeter dans l'environnement.

3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 - MÉLANGES

Nom chimique	IDENTIFICATEUR DE PRODUIT	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Alkanes, C11-15-iso-	(n° CAS) 90622-58-5 (Numéro CE) 920-901-0 (N° REACH) 01-2119456810-40	30-80	Xn; R65 R66	Asp. Tox. 1, H304



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Nonfood Compounds
Program Listed H1
NSF registration N°151639

NUTROL

**SPÉCIALE CONTACT ALIMENTAIRE
TRÈS HAUTES PERFORMANCES**

Date Impression

13/11/2019

Date de Révision

24/10/2018

Remplace la version

28/11/2017

Texte intégral des phrases H : voir section 16

4 - PREMIERS SECOURS

4.1 - Description des premiers secours

EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre.

Contact avec la peau

Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les jets à haute pression peuvent endommager la peau. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital

Contact oculaire

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières.

Ingestion

Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Protection pour les secouristes

Le secouriste doit se protéger. Voir rubrique 8 pour plus de détails. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle au moyen d'un Pocket Mask® muni d'une valve unidirectionnelle ou d'un autre dispositif médical respiratoire approprié

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Contact avec les yeux

Non classé.

Contact avec la peau Non classé. L'injection à haute pression de produit sous la peau peut avoir de très graves conséquences même sans symptôme ou blessure apparent.

Inhalation Non classé. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Ingestion Non classé. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin

Traiter de façon symptomatique.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2). poudre ABC. Mousse. Eau pulvérisée ou en brouillard.

Moyens d'extinction déconseillés

Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu.

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO2, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse.

5.3 - Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection. Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition.

Précautions individuelles

Extrêmement glissant en cas de déversement

Pour les secouristes

Utiliser les protections recommandées en section 8

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NUTROL

**SPÉCIALE CONTACT ALIMENTAIRE
TRÈS HAUTES PERFORMANCES**

Date Impression

13/11/2019

Date de Révision

24/10/2018

Remplace la version

28/11/2017

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale. En cas de contamination de sol, enlever le sol souillé pour traitement ou élimination, en conformité avec les réglementations locales.

Méthodes de Confinement

Si nécessaire, endiguer le produit avec de la terre sèche, du sable ou d'autres matériaux similaires non combustibles

6.4 - Référence à d'autres sections

Autres informations

Voir section 8 pour plus de détails. Voir section 13 pour plus de détails.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Équipement de protection individuelle, voir section 8. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Prévention des incendies et explosions

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à la terre, établir une liaison équipotentielle entre les conteneurs, les réservoirs ainsi que les équipements de transfert/réception.

Remarques générales en matière d'hygiène

Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Mesures techniques	:	Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.
Conditions de stockage	:	Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Conservez dans un endroit à l'abri du feu.
Produits incompatibles	:	Bases fortes. Acides forts.
Matières incompatibles	:	Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.
Température de stockage	:	5 - 50 °C
Lieu de stockage	:	Protéger de la chaleur.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	:	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

PAS D'INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 - Paramètres de contrôle

Alkanes, C11-15-iso- (90622-58-5)

France	NOM LOCAL	Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics
France	VME (mg/m ³)	1200 mg/m ³
France	VME (ppm)	171 ppm

8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NUTROL

**SPÉCIALE CONTACT ALIMENTAIRE
TRÈS HAUTES PERFORMANCES**

Date Impression

13/11/2019

Date de Révision

24/10/2018

Remplace la version

28/11/2017

Équipement de protection individuelle

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en oeuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Les recommandations sur les équipements de protection individuelle (EPI) s'appliquent au produit EN L'ETAT. En cas de mélange ou de formulation, il est conseillé de contacter les fabricants de ces EPI.

Protection des mains

Gants résistants aux hydrocarbures. Caoutchouc fluoré. Caoutchouc nitrile. Lors de contact prolongé avec le produit, il est recommandé de porter des gants conformes aux normes EN 420 et EN 374, présentant une durée de protection de 480 minutes et une épaisseur de 0,38 mm au minimum. Ces valeurs sont données à titre indicatif. Le niveau de protection est assuré par le matériau du gant, ses caractéristiques techniques, sa résistance aux produits chimiques utilisés, la conformité de son utilisation et par sa fréquence de remplacement. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

Protection des yeux/du visage

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter : Lunettes de sécurité avec protections latérales. EN 166

Protection corporelle

Porter les vêtements de protection appropriés. Chaussures ou bottes de sécurité. Vêtements de protection à manches longues. Type 4/6.

Protection respiratoire

Aucun(e)s dans les conditions normales d'utilisation. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 14387). Type A/P1. Attention ! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée. L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.

Remarques générales en matière d'hygiène

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Aspect	
Couleur	blanc
Seuil olfactif	caractéristique
Propriétés explosives	
Propriétés comburantes	

Propriété	Valeurs	Remarques - Méthode
pH		AUCUNE DONNEE DISPONIBLE
Point de Goutte		AUCUNE DONNEE DISPONIBLE
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition		AUCUNE DONNEE DISPONIBLE
Point d'éclair		AUCUNE DONNEE DISPONIBLE
Taux d'évaporation		AUCUNE DONNEE DISPONIBLE
Inflammabilité (solide, gaz)		Ininflammable, Aérosol extrêmement inflammable
Limites d'inflammabilité dans l'air		AUCUNE DONNEE DISPONIBLE
Pression de vapeur		AUCUNE DONNEE DISPONIBLE
Densité de vapeur		AUCUNE DONNEE DISPONIBLE
Gravité spécifique		AUCUNE DONNEE DISPONIBLE
Hydrosolubilité		AUCUNE DONNEE DISPONIBLE
Coefficient de partage (n-octanol/eau)		AUCUNE DONNEE DISPONIBLE
Température d'auto-inflammabilité		AUCUNE DONNEE DISPONIBLE
Masse Volumique		

9.2 - Autres informations

Température de décomposition
Viscosité cinématique
Viscosité dynamique
Densité

0.82

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 - Réactivité

Non explosif - Stable



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NUTROL

**SPÉCIALE CONTACT ALIMENTAIRE
TRÈS HAUTES PERFORMANCES**

Date Impression

13/11/2019

Date de Révision

24/10/2018

Remplace la version

28/11/2017

10.2 - Stabilité chimique

Non établi. Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 - Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Chaleur. Etincelles. Flamme nue. Surchauffe.

10.5 - Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6 - Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 - Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	:	Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Non classé
Indications complémentaires	:	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Non classé
Indications complémentaires	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Non classé
Indications complémentaires	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagenicité sur les cellules germinales	:	Non classé
	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	:	Non classé
Indications complémentaires	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	:	Non classé
Indications complémentaires	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	:	Non classé
Indications complémentaires	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	:	Non classé
Indications complémentaires	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	:	Non classé
Indications complémentaires	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Autres Informations

Des lésions cutanées caractéristiques (boutons d'huile) peuvent se développer à la suite d'expositions prolongées et répétées au contact de vêtements souillés.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 - Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2 - Persistance et dégradabilité

GRAISSE NUTROL

Persistance et dégradabilité Non établi.

Alkanes, C11-15-iso- (90622-58-5)

Persistance et dégradabilité Non établi.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

GRAISSE NUTROL

Potentiel de bioaccumulation Non établi.

Alkanes, C11-15-iso- (90622-58-5)

Potentiel de bioaccumulation Non établi.



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NUTROL

Nonfood Compounds
Program Listed H1
NSF registration N°151639



**SPÉCIALE CONTACT ALIMENTAIRE
TRÈS HAUTES PERFORMANCES**

Date Impression

13/11/2019

Date de Révision

24/10/2018

Remplace la version

28/11/2017

12.4 - Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

Mobilité

Il y a peu de pertes par évaporation. Le produit est insoluble et flotte sur l'eau

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'information disponible.

12.6 - Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	:	Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
:	:	Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage.
Indications complémentaires	:	Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.
Ecologie - déchets	:	Éviter le rejet dans l'environnement.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1 - Numéro ONU

N° ONU (ADR)	:	1950
N° ONU (IMDG)	:	1950
N° ONU (IATA)	:	1950
N° ONU (ADN)	:	1950

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	:	AÉROSOLS
Désignation officielle de transport (IMDG)	:	AÉROSOLS
Désignation officielle de transport (IATA)	:	Aerosols, inflammable
Désignation officielle de transport (ADN)	:	Non applicable
Désignation officielle de transport (RID)	:	Non applicable
Description document de transport (ADR)	:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, (D)
Description document de transport (IMDG)	:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1
Description document de transport (IATA)	:	UN 1950 Aerosols, inflammable, 2.1
Description document de transport (ADN)	:	UN 1950, 2.1
Description document de transport (RID)	:	UN 1950, 2.1

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	:	2.1
Étiquettes de danger (ADR)	:	2.1

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	:	2.1
Étiquettes de danger (IMDG)	:	2.1

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	:	2.1
Étiquettes de danger (IATA)	:	2.1

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN)	:	2.1
Étiquettes de danger (ADN)	:	2.1

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID)	:	2.1
Étiquettes de danger (RID)	:	2.1





Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NUTROL

Nonfood Compounds
Program Listed H1
NSF registration N°151639



**SPÉCIALE CONTACT ALIMENTAIRE
TRÈS HAUTES PERFORMANCES**

Date Impression

13/11/2019

Date de Révision

24/10/2018

Remplace la version

28/11/2017

14.4 - Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	:	Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG)	:	Non applicable
Groupe d'emballage (IATA)	:	Non applicable
Groupe d'emballage (ADN)	:	Non applicable
Groupe d'emballage (RID)	:	Non applicable

14.5 - Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	:	Non
Polluant marin	:	Non
Autres informations	:	Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	:	5F
Dispositions spéciales (ADR)	:	190, 327, 344, 625
Quantités limitées (ADR)	:	1I
Quantités exceptées (ADR)	:	E0
Instructions d'emballage (ADR)	:	P207, LP02
Dispositions spéciales d'emballage (ADR)	:	PP87, RR6, L2
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)	:	MP9
Catégorie de transport (ADR)	:	2
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	:	V14
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR)	:	CV9, CV12
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR)	:	S2
Code de restriction concernant les tunnels (ADR)	:	D

- Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	:	63, 190, 277, 327, 344, 959
Quantités limitées (IMDG)	:	SP277
Quantités exceptées (IMDG)	:	E0
Instructions d'emballage (IMDG)	:	P207, LP02
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG)	:	PP87, L2
N° FS (Feu)	:	F-D
N° FS (Déversement)	:	S-U
Catégorie de chargement (IMDG)	:	Aucun(e)

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	:	E0
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	:	Y203
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	:	30kgG
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	:	203
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	:	75kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	:	203
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	:	150kg
Dispositions spéciales (IATA)	:	A145, A167
Code ERG (IATA)	:	10L

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	:	5F
Dispositions spéciales (ADN)	:	19, 327, 344, 625
Quantités limitées (ADN)	:	1 L
Quantités exceptées (ADN)	:	E0
Équipement exigé (ADN)	:	PP, EX, A
Ventilation (ADN)	:	VE01, VE04
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	:	1

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID)	:	5F
Dispositions spéciales (RID)	:	190, 327, 344, 625
Quantités limitées (RID)	:	1L
Quantités exceptées (RID)	:	E0
Instructions d'emballage (RID)	:	P207, LP02
Dispositions spéciales d'emballage (RID)	:	PP87, RR6, L2
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	:	MP9



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Nonfood Compounds
Program Listed H1
NSF registration N°151639

NUTROL

**SPÉCIALE CONTACT ALIMENTAIRE
TRÈS HAUTES PERFORMANCES**

Date Impression 13/11/2019 Date de Révision 24/10/2018 Remplace la version 28/11/2017

Catégorie de transport (RID) : 2
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) : W14
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et m : CW9, CW12
Colis express (RID) : CE2
Numéro d'identification du danger (RID) : 23

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH**

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

16 - AUTRES INFORMATIONS

Sources des données : RÉGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
H222	Aérosol extrêmement inflammable
H229	Récepteur sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

24/10/2018

Remarque sur la révision

Annule et remplace la fiche du 28/11/2017

Cette fiche signalétique est conforme aux dispositions de la réglementation (CE) n°1907/2006

Fin de la Fiche de données de sécurité